

ACCOMPAGNEMENT À LA TRANSFORMATION DE VOTRE BUREAU DE TABAC

Donnez un nouveau souffle à votre point de vente ! Profitez d'un audit gratuit de votre bureau de tabac et bénéficiez d'un financement à 100% dans le cadre du fonds national de transformation des buralistes.

 INDIVIDUEL

PAYANT

OBJECTIFS

L'objectif est de vous permettre de définir, à partir d'une analyse de votre situation actuelle, l'ensemble des améliorations et modifications à réaliser en vue de transformer votre point de vente.

Le **fonds de transformation** c'est :

- > une aide pouvant atteindre 33 000€
- > une plateforme d'accompagnement
- > un parcours en 7 étapes pour la réussite de votre projet.

Conditions

Fournir un rapport d'audit dans le cadre de la demande de subvention satisfaisant au programme national de transformation des buralistes. Obligatoire, il est pris en charge à 100 % par le fonds de transformation (50 % si vous ne réalisez pas votre projet).

En savoir plus ?

Pour plus d'informations concernant le fonds national de transformation, vous pouvez consulter le site : www.transformation-buralistes.fr

Plateforme nationale d'accompagnement - tél : 01 44 69 28 81

Votre contact à la CCI Marseille Provence - [Nelly Rouanet](mailto:Nelly.Rouanet@cci-marseille-provence.com) tél : 0810 113 113

CONTENU DE LA PRESTATION

Cette prestation est l'étape 1 du plan de transformation et repose sur la réalisation d'un audit en 3 parties :

1. Audit du Point de Vente.
2. Audit de la zone de chalandise
3. La définition d'une feuille de route

PUBLICS CONCERNÉS

Commerçant

COÛTS

1300€ HT (frais de déplacements inclus) pour une intervention de votre CCI Marseille Provence de 2 jours.

A noter que l'audit est pris en charge à 100 % par le fonds national de transformation (50 % si le buraliste ne réalise pas son projet).

